QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. ANTOINE À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LE NOMBRE ÉLEVÉ D'ACCIDENTS IMPLIQUANT DES CYCLISTES ET LES MESURES PRÉVENTIVES QUI S'IMPOSENT »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Antoine à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « le nombre élevé d'accidents impliquant des cyclistes et les mesures préventives qui s'imposent ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Président, d'abord, ravi de vous retrouver ainsi que mes collègues.

Madame la Ministre, selon les derniers chiffres du baromètre Vias, 21 cyclistes ont perdu la vie en 2019, c'est-à-dire trois fois plus qu'en 2018. Plus grave, le nombre d'accidents à vélo ne cesse d'augmenter sur les 10 dernières années. Si je prends la région la plus impactée, celle du Brabant wallon, où l'on a pu constater un nombre d'accidents corporels qui est passé de 64 à 90, c'est-à-dire une progression de 40 % largement supérieure, malheureusement, à la moyenne wallonne qui est de 30 %.

Madame la Ministre, oserais-je dire : à quoi bon, alors que l'on a vendu 509 000 vélos l'année dernière en Belgique, lancer une prime d'acquisition au vélo si l'on ne peut pas garantir la sécurité des cyclistes ?

C'est pourquoi, au nom du groupe cdH, j'ai l'honneur de vous soumettre six propositions concrètes et de manière très ramassée :

- sécuriser au plus vite les carrefours pour y aménager des zones avancées en faveur des cyclistes afin de supprimer l'angle mort, notamment pour un certain nombre de véhicules tels que les camions ;
- prévoir des phases spéciales de feux, ce que l'on appelle le « feu vert intégral » qui permet au cycliste de traverser le carrefour sans qu'il y ait aucun véhicule à moteur susceptible de le croiser ;
- imposer des aménagements physiques séparant la voie cyclable de la voirie communale ou régionale. Je constate encore aujourd'hui, Madame la Ministre, trop de rénovations de voiries sans que de tels dispositifs ou barrières physiques n'existent entre l'une et l'autre ;
- adopter un réel plan d'entretien des pistes cyclables pour les conserver sans potelets, trous, ni bordures ;
- généraliser la formation à l'usage du vélo pour toutes les sixièmes années primaires à travers le brevet cycliste ;
- permettre à l'Agence wallonne pour la sécurité routière d'accéder aux procès-verbaux pour analyser les causes des accidents et ainsi adresser aux différentes autorités des réductions de vitesse là où elles s'imposent sans procéder de manière linéaire.

Voilà six propositions concrètes et constructives que nous vous soumettons et que nous vous engageons à adopter au plus vite.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Merci, Monsieur le Député, pour votre question. Je suis ravie également de vous retrouver.

Effectivement, en 2019, j'avais été interpellée par la croissance constante du nombre d'accidents impliquant les cyclistes. C'est pour cela que, à l'époque, j'ai souhaité anticiper et avancer l'organisation des États généraux de la sécurité routière. Un groupe spécifique « cyclistes » a d'ailleurs été créé et j'attends les recommandations de ces États généraux d'ici quelques semaines.

Il y a différents projets qui sont également en cours à la suite de ces constats. J'ai demandé à l'AWSR de mener des campagnes de manière beaucoup plus intensive en milieu urbain, compte tenu de l'évolution, qui a d'ailleurs été constatée par différents collègues au travers d'autres questions, et de ces nouvelles formes de mobilité.

C'est ainsi que, au mois de mai – je vous le rappelle – il y a eu une campagne de sensibilisation importante sur le maintien des distances spécifiquement à l'égard des cyclistes, c'était la campagne « Gardons nos distances ».

Ici, pour la rentrée, une nouvelle campagne de sensibilisation a été lancée pour le partage de la route avec tous les usagers de la route en utilisant beaucoup plus les nouveaux dispositifs que sont les réseaux sociaux ; les arrières et les flancs de bus pour attirer l'attention des automobilistes en milieu urbain. Différents spots radio sont aussi prévus, notamment aux heures de pointe.

Je peux également vous informer, Monsieur le Député, que j'ai débloqué 1 million d'euros pour accompagner les initiatives de mobilité douce dans les communes au sortir du déconfinement. Cela peut prendre, par exemple, la forme de la mise à disposition de radars préventifs ou de lidars.

Concernant les aménagements – et je constate que vos propositions concernent de manière très importante la thématique de l'infrastructure et des aménagements, qui relèvent de mon collègue, M. Henry, mais nous travaillons ensemble –, je peux vous confirmer qu'il a de nombreux projets dans les cartons pour rendre la Wallonie plus cyclable et aussi, bien sûr, plus sécurisée.

Un autre projet qui me tient beaucoup à cœur, que nous avons déjà eu l'occasion d'aborder ensemble, c'est l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Les formations vont reprendre dans le courant du mois d'octobre. C'est la formation de référent en milieu scolaire pour mieux former à la pratique du vélo. Cela rejoint une de vos propositions.

Je souhaiterais simplement conclure en insistant sur le fait qu'il est important que les cyclistes soient sensibilisés à leur propre sécurité routière, qu'ils veillent à leur sécurité routière, notamment en étant dotés d'équipement de qualité – je pense notamment au casque – et qu'ils soient également visibles sur la voie publique.

Vos propositions seront, bien sûr, analysées, je pense, tant dans la Commission de mobilité que dans la Commission de la sécurité routière.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Président, chers collègues, je prends acte que Mme la Ministre a la volonté d'améliorer la sécurité des cyclistes, mais je ne peux pas me satisfaire simplement d'une campagne de sensibilisation.

Il y a aujourd'hui, pour les deux roues, une véritable urgence. Ici, je ne suis que le relais des protestations et des exigences émises par le GRACQ, Pro Velo ou d'autres associations qui ont brandi cette exigence.

Sensibiliser, certes, c'est très bien, mais vous avez la compétence aussi de réglementer notre Code de la route et je vous ai fait des propositions qui ne nécessitent à vrai dire qu'un bout de texte et des aménagements sur le terrain et vous pouvez les aménager avec votre collègue, le ministre Henry.

Pour le million d'euros, fort bien pour les communes. N'oubliez quand même pas les rangs vélos, qui ont démontré tout leur intérêt en mobilisant un certain nombre de volontaires et d'enseignants.

Dernier point pour les travaux, je maintiens, et je peux vous adresser des photos de travaux en cours aujourd'hui où il y a bien un marquage au sol à la couleur, il n'y a aucune séparation physique entre la voirie de l'automobile et la voirie cycliste.

Enfin, j'attire votre attention sur l'excellente proposition de mon collègue, M. Matagne qui a relevé une lacune dans l'action gouvernementale. Il y a certes un plan d'entretien des rénovations pour les voies régionales ambitieux, mais il n'y a rien pour les voies communales et c'est pourquoi il défendait l'idée d'un droit de tirage de 10 millions. Ce million, si vous le décupliez, je pense que vous pourriez répondre à l'attente d'un grand nombre de municipalités sur base de la suggestion de M. Matagne.

Je vous remercie.